

# Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) : préservation des plantations, jardins et perméabilité des murs, règlement



Le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Rochefort (17) indique dans son règlement que tout "projet doit garantir le maintien ou le renforcement du rôle de la cour ou du jardin à la biodiversité urbaine ; en particulier, une attention doit être portée sur les continuités biologiques et sur la perméabilité des sols". Le plan réglementaire localise les cours et jardins patrimoniaux à conserver ou à recomposer, les ordonnances végétales (alignement d'arbres) à conserver, à remplacer ou à créer, les arbres remarquables à préserver.

Il repère également des zones Dv : espaces à Dominante végétale à améliorer ou à créer (potentiel de biodiversité). Dans ces espaces Dv, la pleine terre est obligatoire sur les 2/3 de la surface du jardin. Le règlement indique également que les jardins patrimoniaux ne peuvent être imperméabilisés (quelques rares exceptions de construction possibles de type abri à vélo réversible). Le règlement permet également, dans le cas de murs de cours très élevés, de les abaisser à 2m minimum. Cela peut favoriser le vol et la migration des insectes pollinisateurs et des auxiliaires assurant une lutte biologique. Le règlement permet la percement, sous conditions, d'ouvertures pouvant favoriser les déplacements des espèces. Enfin, le règlement graphique localise des immeubles dont la démolition peut être imposée, parfois pour la création d'espaces végétalisés (ex : « Avenue des déportés et fusillés- AB 766,768,851 : Volumes sans qualité à supprimer pour créer une coupure verte entre le groupe scolaire Herriot et la future opération urbaine. »).

En complément, le PSMV comprend une OAP thématique "Végétal & Biodiversité" et des OAP sectorielles "Promenade des remparts" (ceinture verte) et "Arsenal" (rive de la Charente) avec un volet botanique (voire fiches ressources dédiées). Le projet de PSMV a été soumis à enquête publique début 2021. Pour élaborer son PSMV, la commune est accompagnée du bureau d'études AUP (Architecture, Urbanisme et Patrimoine) : Céline Viaud - Lenaïg Louaisil, en partenariat avec Isabel Léon, avocate au Barreau de Nantes et Claude Figureau, expert en biodiversité .

Territoire : 25 583 habitants (2018), 21,95 km<sup>2</sup>

## Coordonnées

Rochefort (17)

Documents

PSMV : préservation des plantations, jardins et perméabilité des murs, règlement

Le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Rochefort (17) indique dans son règlement que tout "projet doit garantir le maintien ou le renforcement du rôle de la cour ou du jardin à la biodiversité urbaine ; en particulier, une attention doit être portée sur les continuités biologiques et sur la perméabilité des sols". Le plan réglementaire localise les cours et jardins patrimoniaux à conserver ou à recomposer, les ordonnances végétales (alignement d'arbres) à conserver, à remplacer ou à créer, les arbres remarquables à préserver.

Il repère également des zones Dv : espaces à Dominante végétale à améliorer ou à créer (potentiel de biodiversité). Dans ces espaces Dv, la pleine terre est obligatoire sur les 2/3 de la surface du jardin. Le règlement indique également que les jardins patrimoniaux ne peuvent être imperméabilisés (quelques rares exceptions de construction possibles de type abri à vélo réversible). Le règlement permet également,

dans le cas de murs de cours très élevés, de les abaisser à 2m minimum. Cela peut favoriser le vol et la migration des insectes pollinisateurs et des auxiliaires assurant une lutte biologique. Le règlement permet la percement, sous conditions, d'ouvertures pouvant favoriser les déplacements des espèces. Enfin, le règlement graphique localise des immeubles dont la démolition peut être imposée, parfois pour la création d'espaces végétalisés (ex : « Avenue des déportés et fusillés- AB 766,768,851 : Volumes sans qualité à supprimer pour créer une coupure verte entre le groupe scolaire Herriot et la future opération urbaine. »).

En complément, le PSMV comprend une OAP thématique "Végétal & Biodiversité" et des OAP sectorielles "Promenade des remparts" (ceinture verte) et "Arsenal" (rive de la Charente) avec un volet botanique (voire fiches ressources dédiées). Le projet de PSMV a été soumis à enquête publique début 2021. Pour élaborer son PSMV, la commune est accompagnée du bureau d'études AUP (Architecture, Urbanisme et Patrimoine) : Céline Viaud – Lenaïg Louaisil, en partenariat avec Isabel Léon, avocate au Barreau de Nantes et Claude Figureau, expert en biodiversité .

Territoire : 25 583 habitants (2018), 21,95 km<sup>2</sup>

Mise à jour : janvier 2023

*Mots clés : PSMV, règlement, continuité écologique, perméabilité ol, cour, jardin, pleine terre, mur, végétalisation, grimpante*

## Informations complémentaires

Thématiques

Aménagement du territoire

Architecture

Paysage/Espaces verts

Auteur

Rochefort (17)

Écrit le

2022

Date de publication

2023

[Consulter la ressource](#)



Autres documents

[PSMV : volet botanique des OAP sectorielles](#)

[PSMV : OAP thématique "Végétal & Biodiversité"](#)

Liens utiles

[PLU - page du site internet](#)